

Assemblée Générale du CLES

Mercredi 17 septembre 2025 – 20h00
Salle LAFONT

Personnes présentes/invitées

Présents : Loic MIRAVETE, Cécile LAGÜE, Cécile GUERRERO, Christophe AUBERGER, Julie MIRAVETE, Charlotte GUIGNE, Carine GRAFFEILLE, Elora BAYSSE, Moktaria CHIBLI, Elodie DALL'ARMI, Mathieu LABRO, Fatima RABAH, Anne GRIMAL-FLOQUET, Clarisse GURGAND, Caroline CANDES, Juliette VEBER, Hima ROGLIANO, Richard HENDEL, Sophie GARCIA, Xwami AFEDO, Joris GILBERT, Amine BENMOHAMED, Nihade RAIS, Katrina MANSOURI, Noémie MARTINEZ, Céline FAUCHE, Blandine DE RAUGLAUDRE, Nora SAADOUN, Régis DESTOBBELEIRE, Nicolas BIDALLED (référent famille à la maison des habitants)

Représentants de la mairie : Victor DENOUVION (maire), Naziha ABOULGHAZI (élue en charge de la vie associative)

Directeurs/trices d'écoles : Nelly DELMAS FERRER (Ecole maternelle du Lac), Pascale ALIGHARDASHI (Ecole élémentaire Jean de la Fontaine)

Ouverture de séance 20h12

Le bureau remercie chaleureusement les parents d'élèves, les représentants de la mairie et les directrices d'établissement pour leur présence ainsi que l'ensemble des membres de l'association pour leur engagement tout au long de l'année.

Le bureau remercie également les élus pour leur disponibilité et les actions menées ensemble.

Le bureau souhaite la bienvenue aux nouveaux parents qui souhaitent nous rejoindre.

I. Bilan moral : présentation des missions et des actions 2024-2025

Le CLES (Cercle Laïque Etre et Savoir) est une association qui existe depuis 89 ans (création janvier 1936). L'association est identifiée au registre national des associations sous le numéro W313003261 et le numéro SIRET 92919767100019.

L'association est indépendante de tout modèle politique, syndical ou religieux et souhaite rester neutre afin de représenter le plus grand nombre de personnes.

Afin d'assurer la plus grande représentativité des parents d'élèves, il n'est prévu aucune cotisation d'adhésion à l'association.

La gestion et l'aide pour les différentes actions s'effectue à titre bénévole et de manière totalement désintéressée.

Le CLES s'articule autour de deux missions : la représentation des parents d'élèves et l'organisation d'événements pour récolter des fonds pour les écoles.

Chaque membre s'investit selon ses disponibilités, dans un esprit solidaire et convivial.

1. La représentation des parents d'élèves :

Les parents d'élèves élus sont les « porte-parole » des parents.

Nous avons pour mission de représenter et de défendre les intérêts moraux et matériels des enfants et de leur famille, ainsi que de veiller au bien-être des enfants.

Nous sommes présents lors:

- des Conseils d'école (3 par an et par école)
- de certains exercices PPMS
- de réunions à la demande des parents ou des directeurs (médiation)
- des commissions avec la mairie (ALAE, restauration, CTG, ...)
- des réunions du PIAL

Nous ne nous contentons pas de participer aux réunions, nous allons plus loin sur certains sujets:

- faire remonter le manque d'AESH au PIAL et au DASEN
- faire remonter certains points d'amélioration qui ne sont pas du ressort des directeurs à l'inspectrice (ex: non remplacements des instituteurs)
- monter des projets pour les parents, l'équipe pédagogique et les enfants tel que la prévention et le secourisme (ex: animation maison géante en mai 2025)
- être force de proposition lors des différentes réunions municipales pour l'amélioration du bien vivre à l'école

2. L'organisation d'évènements pour récolter des fonds :

Les fonds sont reversés chaque année, au prorata du nombre d'élèves, aux coopératives des écoles.

Ils permettent de participer au financement des sorties et activités des enfants, en minimisant les coûts pour les familles.

Les actions et les bilans vont être présentés dans le bilan financier.

3. Tour d'horizon par école

Dans chaque école il y a un parent référent ou un binôme de parents référents. Chaque parent est intégré aux groupes whatsapp de son école et du CLES général (inter école). Le ou les référents se chargent de l'animation du groupe (préparation des CE), et de la communication avec l'école, l'ALAE, le bureau.

Un point a été réalisé par chaque référent, afin de présenter aux parents les sujets traités dans chaque école sur l'année passée.

- **Maternelle du Canal : Référente Elora BAYSSE.**

- Effectif à la rentrée 2024 : 177 élèves répartis sur 7 classes
- Points positifs : projet autour du monde, spectacles, apprentissage vélo
- Points de vigilance : température dans l'école lors des fortes canicules , parking et cour sous dimensionnés
- Effectif à la rentrée 2025: 175 élèves répartis sur 7 classes

- **Elémentaire Jean De la Fontaine : Référentes Cécile LAGUE / Cécile GUERRERO.**

- Effectif à la rentrée 2024 : 262 élèves répartis sur 11 classes. Utilisation de la BCD
- Points positifs : dynamique de l'équipe enseignante, projets et sorties pour les enfants, changement de l'algéco, libération de la BCD
- Points de vigilance : température dans les classes, espace de jeu dans la cour, Organisation de l'aide aux devoirs lors de l'ALAE du soir
- Effectif à la rentrée 2025: 261 élèves répartis sur 11 classes + ajout classe UPE2A.

- **Maternelle du Lac : Référente Charlotte GUIGNE.**

- Effectif à la rentrée 2024 : 230 élèves répartis sur 9 classes.
- Points positifs : agrandissement de 2 salles + extension cantine => livrés en 2025
- Points de vigilance : sols toilettes bleues pas fait et manque verrou papillon. Manque casiers.
- Effectif à la rentrée 2025: 225 élèves répartis sur 9 classes et suppression de la classe UEMA (déménagement à Fenouillet)

- **Elémentaire Georges Brassens : Référent Loïc MIRAVETE.**

- Effectif à la rentrée 2024 : 364 élèves répartis sur 15 classes + 1 classe ULIS + 1 UPE2A
- Points positifs : beaucoup de sorties scolaires et nouvelles idées de financement
- Points de vigilance : température dans l'école lors des fortes canicules , besoin d'un rafraîchissement au niveau des peintures, le réfectoire reste petit compte tenu du grand nombre d'enfant
- Effectif à la rentrée 2025: 386 élèves répartis sur 15 classes + 1 classe ULIS

II. Bilan financier

Cf pièce jointe N°1.

Le CLES a seulement un compte courant à La Banque Populaire Occitane.

Actions 2024-2025 :

- Rentrée Discount rentrée 2024/2025 (versement fonds à éclaircir)
- Vente de sapins et gourmandises
- Vente de barbe à papa au profit d'octobre rose: 30€ reversés à la ligue contre le cancer
- Vente de barbe à papa fête du Marché
- A QUI S (partenariat étiquettes personnalisées)
- Loto avec buvette
- Vente de plants et fleurs
- Dessins d'école avec vente d'objets personnalisés (CANAL et JDF)
- Vente de livres pour photos scolaires (CANAL et LAC)
- Buvette fête de l'ALAE
- Fêtes d'école (Buvette au CANAL et LAC)

⇒ 8675,13€ de bénéfices sur les manifestations inter écoles + spécifiques écoles

Investissements 2024 / 2025 :

2ème TPE, 2ème machine à barbe à papa, 2 gaufriers, 2 crêpières, 1 massicot, 1 chariot

⇒ Les bilans moral et financier sont soumis au vote. Ils sont adoptés à l'UNANIMITE.

III. Programmation des actions

Un binôme de parents référent par action : afin de piloter, organiser et veiller au bon déroulement de l'action.

Des groupes de travail peuvent être créés sur demande pour traiter des sujets spécifiques. Tout parent qui souhaite mettre en place une action dans son école, ou traiter d'un sujet en particulier, peut se rapprocher du bureau pour valider un groupe de travail.

Planning prévisionnel 2025-2026:

- Buvette à l'aprem jeux : **samedi 20 septembre 2025** cour des assos
- Vente de sapins : **dimanche 30 novembre 2025** cour des assos
- Fête pour les 90 ans de l'association: **dimanche 8 février 2026** au foyer rural
- Loto avec buvette : **dimanche 12 avril 2026** au foyer rural
- Vente de plants : **printemps 2026**
- Buvette fête de l'ALAE : **22 mai 2026**
- Fêtes des écoles : **Mai-Juin-Juillet 2026** (CANAL 29 MAI / LAC 12 JUIN)

Lors de la première réunion du CLES, qui aura lieu la semaine suivant les élections (semaine du 13 octobre), ces groupes de travail seront créés, et nous aurons besoin de volontaires.

IV. Proposition de modification des statuts

Nous souhaitons modifier plusieurs sections des statuts. La proposition constitue la pièce jointe n°2. Les modifications y figurent en bleu.

Tout d'abord l'objet (article 2):

- afin de prendre en compte des activités telles que notre participation à des projets sur la parentalité ou la prévention
- suite à l'observation d'un parent, nous changeons également le terme "fonds" par "bénéfices" afin de clarifier le fait que l'on ne reverse pas l'intégralité car nous avons besoin d'un fond de roulement

Article 8:

Nous souhaitons sécuriser l'engagement des membres du bureau. Suite à une discussion durant l'AG, M.le maire et Mme Aboulghazi amènent notre attention sur le fait qu'il faut respecter un délai entre la convocation et le fait de se prononcer comme membre. De ce fait, nous rallongeons la durée entre la convocation et l'AG à un mois et proposons un délai de 15 jours avant l'AG pour donner sa candidature.

- la convocation pour l'AG doit avoir lieu au moins 1 mois avant la date de l'AG.
- Rajout de la mention "Les membres qui souhaitent se présenter au bureau doivent le faire savoir à minima quinze jours avant la date de l'AG."
- Rajout de la mention "actif" pour qualifier les membres votants.

Article 9:

- Rajout de la mention "qui se sont portés candidats à minima quinze jours avant la date de l'assemblée générale" pour coller avec la modification de l'article 8

Création de l'article 11: Assemblée générale extraordinaire:

- Afin de ne pas attendre 1 an la date de l'AG ordinaire pour prendre certaines décisions. "Si besoin est, ou à la demande de plus de la moitié des membres du bureau ou du président, ce dernier convoque une assemblée générale extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 8.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire ne comprend qu'un seul point."

Article 12:

- Qualification de l'assemblée générale extraordinaire pour modifier les statuts ou dissoudre l'association

⇒ Les modifications des statuts sont soumises au vote. Elles sont adoptées à l'UNANIMITE.

V. Préparation des élections

Les élections des représentants des parents d'élèves ont lieu le vendredi 10 octobre 2025. La liste officielle doit être rendue avant le lundi 29 septembre 2025. Les référents de chaque école finaliseront les listes. Les élections seront réalisées par voie électronique cette année pour la première fois.

VI. Election du bureau

Il est rappelé que les membres du bureau ont en charge le côté administratif et financier de l'association mais que l'association ne peut fonctionner que grâce à la mobilisation du plus grand nombre de parents d'élèves.

Les membres actifs, parents d'élèves élus ou non, seront informés régulièrement de toutes les actions.

Le bureau signale les démissions du bureau d'Aurélie ROGER (Chargée de communication) et Cyrielle MARIA (chargée de communication adjointe) en décembre 2024. Le bureau a donc terminé l'année avec les 6 membres restants qui se sont répartis les charges.

L'ensemble du bureau étant démissionnaire, un appel à candidature est proposé. Huit personnes se sont portées volontaires.

Marlena KAWCZYNSKA étant absente, elle donne procuration à Cécile GUERRERO (cf pièce jointe n°3).

Les nouveaux membres se réunissent et proposent la composition suivante :

- Président : Mathieu LABRO
- Co-Président : Christophe AUBERGER
- Secrétaire : Cécile GUERRERO
- Secrétaire adjointe : Julie MIRAVETE
- Trésorière : Cécile LAGUE
- Trésorière adjointe : Marlena KAWCZYNSKA
- Chargée de communication : Elora BAYSSE
- Chargé de communication adjoint : Amine BENMOHAMED

Les membres présents valident la composition du bureau.

Clôture de séance 21h50

Secrétaire de séance: Cécile GUERRERO